Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

ACADÉMIE DE STRASBOURG

COLLÈGE DE BARR

PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°1 DU 22 NOVEMBRE 2021

Année scolaire : 2021-2022

Numéro de séance : 1

Date de convocation : 09 NOVEMBRE 2021

Quorum : 13

Nombre de présents : 21

Nombre d'absents excusés : 3

Ordre du jour :

1. Installation du Conseil d'Administration et des différentes commissions 2021/2022
2. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 juin 2021
3. Approbation de la convention de partenariat avec la CEA pour le projet numérique des 5ème.
4. Actualisation de la convention de stage
5. Voyages scolaires
6. Budget 2022
7. Diverses questions financières et de gestion
8. Divers

Le secrétaire de séance,

Olivier Debliquis

Le Président,

Joachim De Sousa

PRÉSENCE AU CONSEIL - Séance du 22 Novembre 2021

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom–Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	DE SOUSA Joachim	X						
	Principal-Adjoint	DEPENAU Mathieu	X						
	Agent Comptable	DEBLIQUIS Olivier	X						
	CPE	GRACI Céline	X						
Elus locaux	Conseillère Départementale	KALTENBACH - ERNST Nathalie			X				
	Conseiller Départementale	CLAUSS Robin	X						
	Adjointe au Maire de Barr	MAULER Laurence	X						
Personnalité qualifiée		KISSENBERGER Danièle	X						
Total			7	0	1		0	0	0
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	BRUDER Isabelle	X			RENAUD Carole			
		BOGEN Perrine	X			AGIUS Clément			
		BOHN Laurence	X			KLEITZ Gisèle			X
		COPIN Elisa	X			CASTRONOVO Lina			
		SCHORLÉ Estelle	X			VOSSOT Olivier			
		DEISS Jean-Claude	X						
	Personnels ATOSS	EBEL Véronique	X			VAROSI Samuel			
		MICHEL Christine	X			HEILIGENSTEIN Nathalie			
Total			8	0			0	0	1
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	BALL Patrick	X			WIND Laëtitia			
		FISCHER Emilie	X			HEYMANN Camille			
		BAPTISTE Céline	X			GAUDRY Christelle			
		BROZEK Christelle	X			OTT Priscilla			
		GARCIA Anaïs	X			FUHRO Valérie			
		UDOVICIC Audrey			X	GILLIARD Marie-Eve			
	Elèves	ANNE ROSE Damien				NEEL Zoé			
		PFLEGER Marie	X			ULRICH Mado			
Total			6	0	1		0	0	0
TOTAL			16	0	6		0	0	0

CR du CA du 22 novembre 2021

Le quorum étant atteint, le proviseur propose l'ordre du jour. Il remercie les membres pour leur présence. Il propose d'ajouter en point numéro 1, une présentation de projet MOBY.

L'ordre du jour est accepté.

1) Présentation du Projet MOBY .

Une présentation du Projet MOBY est faite à l'ensemble des membres du CA. Cette opération menée par la Ville de Barr et le pays de Barr, a pour objectif de limiter les cours déplacements des élèves et des personnels pour se rendre au collège de Barr. Nous sommes au début de ce processus, qui va débuter par la mise en place d'un comité de suivi, ainsi qu'une analyse de ce qui existe afin de prévoir des pistes d'amélioration.

2) Installation du Conseil d'Administration et des différentes commissions 2021/2022

Les différents collèges des membres du CA 2021 ont pu se positionner au sein des différentes commissions (voir annexe1). Aucune remarque n'a été apportée. La liste de représentants des différents membres au sein des différentes commissions est validée. La mise en place du nouveau CA est donc faite.

Le proviseur doit présenter au premier CA, le décret du décret n° 2020-1632 du 21 décembre 2020 portant diverses mesures de simplification dans le domaine de l'éducation au Journal Officiel du 23 décembre dernier.

Cela concerne deux points : la mise en place ou pas de la commission permanente, et le fait qu'à partir de ce CA, l'ordre du jour est présenté par le CE, mais ne doit plus être approuvé en début de séance.

Une discussion s'engage sur l'intérêt de garder la commission permanente pour notre collège de Barr. C'est un petit établissement et il est tout à fait possible de discuter tous les points, sans aucune délégation. A l'unanimité, il est voté que pour l'année 2021/2022, il n'y aura pas de Commission permanente. La répartition de la DHG sera, comme cette année discutée en amont avec les professeurs en Conseil Pédagogique, en réunion avec les parents élus au CA. Le proviseur d'engage aussi à faire une présentation spécifique pour élèves élus afin de clarifier ce point qui est un acte important de la vie d'un établissement. Le point qui concerne l'ordre du jour des CA n'est pas un point de discussion, mais le proviseur précise que bien entendu, il mettra à l'ODJ les points qui lui auront été notifiés dans les délais et qu'il estime devoir être discutés en CA

3) Approbation du Compte Rendu du Conseil d'Administration du 28 juin 2021

Le CR du CA du 28 juin 2021 est approuvé à l'unanimité. Il devient donc le PV et peut être mis sur le site. Les professeurs souhaitent que ce PV puisse aussi être envoyés aux suppléants. Ce sera fait, ainsi qu'à tous les autres suppléants.

4) Approbation de la convention de partenariat avec la CEA pour le projet numérique des 5ème .

Présentation du projet numérique 5ème : équiper tous les élèves de 5ème avec un ordinateur portable personnel afin de faire évoluer les pratiques pédagogiques et mobiliser davantage les élèves. La problématique des manuels numériques est évoquée : le collège ne possède pas une dotation financière suffisante pour permettre l'achat et/ou le renouvellement des licences.

5) Actualisation de la convention de stage

Ajout de l'annexe sanitaire règlementaire (l'élève en stage s'engage à respecter le protocole sanitaire de l'entreprise).

6) Voyages scolaires

Le proviseur informe les membres du CA que cette année ne se ferait au collège qu'un seul voyage-Celui qui serait proposé aux latinistes dans les sud de la France. En accord avec l'organisateur(M.Vossot), et à la vue des conditions sanitaires, qui se dégradent, le proviseur décide de sursoir à l'autorisation. Nous verrons 3ème semaine de janvier 2022 et valideront ou pas ce voyage. Le proviseur précise qu'en tout état de cause, il sera très difficile d'organiser les tests régulièrement (pour les élèves non-vaccinées). Il ne peut imposer la vaccination, mais estime que cela diminuerait les malchances d'être positif.

Le proviseur souhaite être tout à fait transparent et clair sur le point COVID-19. Il informe les membres du CA, qu'en l'état actuel, si le voyage se faisait, il sera demandé en cas de cas COVID-19 positif d'un élève, aux parents du/des élèves concerné(s), de prendre toutes les dispositions pour résoudre le problème donc de venir chercher leur enfant.

Le proviseur souhaite avoir l'avis des membres du CA, notamment des représentants des parents. Les parents sont conscients de cette contrainte et comprennent la position de la direction

Les enseignants précisent qu'ils espèrent pouvoir organiser à nouveau des voyages dès que la situation sanitaire sera plus favorable.

7) Budget 2022

Les explications sont données aux personnes qui souhaitent des précisions

Mme Bogen intervient pour dire qu'en début d'année scolaire elle demandé une somme d'environ 200€ pour de l'achat de divers matériels et qu'il lui a été dit que ce n'était pas possible. Le proviseur est étonné, car il y avait certainement moyen de la satisfaire, vue qu'il a été possible d'octroyer près de 1000€ au professeur de musique nouvellement nommé. La direction est toujours là pour aider aux projets des collègues professeurs. Lors d'un entretien à la suite du CA, il s'avère que Mme Bogen avait sollicité une somme de près de 200€pour une intervention d'une personne extérieure et que c'est vrai dans ce cas, il faut passer par une convention, qui doit être approuvée par le CA. Il est important, même si nous comprenons que parfois c'est difficile de prévoir ces interventions, même si finalement elles finissent par ne pas avoir lieu.

Le projet de budget 2022 est voté à l'unanimité.

Le proviseur remercie M.Debliquis agent comptable pour la clarté de sa présentation

8) Diverses questions financières et de gestion

Les actes suivants ont été approuvés à l'unanimité :

- Le conseil d'administration autorise la signature de la convention avec la CEA pour la mise à disposition d'un ordinateur portable pour les élèves du collège de Barr, ainsi que la charte d'utilisation de l'ordinateur portable et de l'utilisation de la connexion WIFI

- Le conseil d'administration autorise la signature de la convention avec l'association « le récit » dans le cadre de l'intervention de M. Poutignat pour un atelier de pratique « effets spéciaux » pour 240 € en arts plastiques

- Le conseil d'administration autorise la signature de la convention avec la piscine l'espace aquatique communautaire : « l'O » dans le cadre de l'activité natation. (68 € par créneau horaire et par classe)

- Le conseil d'administration autorise la signature d'un contrat de 3 ans avec la société CAR centre d'analyses et de recherches dans le cadre de la recherche de légionnelles (cuisine et internat).90 € annuel

- Le conseil d'administration autorise la signature d'une convention pour l'année scolaire 20120/2021 avec l'association Saumon-Rhin dans le cadre d'une animation en SVT pour un montant de 360€.

- Le conseil d'administration autorise la signature de la convention de mise à disposition de locaux scolaires, dans le cadre de formation organisées par le rectorat. (salles facturées en fonction de la nature de la salle louée)

- Le conseil d'administration autorise la signature de la convention avec le ski club de Barr pour le prêt de son matériel technique, ainsi que de la création de carte, dans le cadre de la course d'orientation (300 € TTC).

- Le conseil d'administration autorise la signature de la convention avec l'amicale des sapeurs-pompiers de Barr, pour la location de la salle de la demi-pension le 4 décembre 2021, pour un montant de 150 €.

- Le conseil d'administration autorise la signature de l'avenant avec Gaz de Barr pour la fourniture d'électricité.

- Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte la proposition d'affectation des crédits pédagogiques globalisés 2021 pour un montant total de 6 627 €

- Le conseil d'administration vote les tarifs du service d'hébergement du collège + divers tarifs, de l'exercice 2022

- Le conseil d'administration approuve la répartition aux charges communes de la viabilisation : 57 % au SRH et 43 % au ALO (nomenclature OPALE : plus de reversement entre service)

- Le conseil d'administration autorise le recrutement des personnels de droit public : les assistants d'éducation.

- Sur proposition du chef d'établissement, le CA autorise les actions à intenter ou à défendre en justice

- Comme le prévoit le décret n°2012-1193 du 26 octobre 2012 et en application du code de l'Education, et notamment son article R421-20, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés s'inscrivent dans la

limite des crédits ouverts au budget, et dont l'incidence financière est annuelle et ne dépasse pas les limites fixées à l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée.

9) Divers (à soumettre 48h avant au principal)

- Où en est l'étude sur le réaménagement du restaurant scolaire ?

Le proviseur répond que nous en sommes au même point que l'année dernière. Par contre M. Debliquis, précise qu'à la demande de l'établissement la CEA fait actuellement une étude pour changer notre borne (Alise). Cela permettra de fluidifier le passage des élèves avec un système de détection par scan de la main, qui semble être bien plus opérationnel que ceux qui existaient. Nous souhaitons que ce système soit aisé à utiliser, notamment durant cette période Covid.

- Comment se passe l'enseignement du bilinguisme cette année? Est-ce que les enseignements qui doivent être en allemand le sont ou à cause du brassage, ce sont les mêmes mesures protocolaires?

Cette année, les enseignements en DNL (maths et histoire-géo en allemand) sont maintenus. Les élèves bilingues ont retrouvé leur volume d'enseignement normal. Les enseignants ont la possibilité de moduler les volumes horaires pour l'enseignement en allemand au-delà des 2h règlementaires. Cette possibilité n'est pas utilisée pour le moment. Les élèves ont certes pris un retard notable dans la pratique orale, mais l'écrit est très satisfaisant.

- Y aura-t-il un CESC?

Le proviseur répond que les CPE auront une réunion avec les délégués des élèves jeudi ou vendredi et que nous proposons la tenue d'une première réunion CESC, avant les congés d'hiver, tenant compte que se dérouleront les conseils de classe.

Elève :

La déléguée des élèves prend la parole pour présenter un projet dans le cadre de LCR. L'idée serait de rapatrier un vitrail de l'ancienne synagogue de Barr, actuellement stocké à la synagogue de Mutzig.

Le proviseur répond que c'est une bonne idée, mais qu'il faut trouver le lieu adéquat pour l'exposer, comme le Musée de la Folie Marco par exemple.

Par contre, si c'est un objet de valeur patrimoniale, cela nécessite plus que la fourgonnette du collège pour le transporter. Mme Mohler se propose de donner à la représentante des élèves les coordonnées de la responsable du patrimoine de la commune pour parler de ce thème. M. Depenau ira de de son côté s'entretenir avec M. Authier le professeur de LCR, pour envisager l'aboutissement de projet, qui doit se faire en complémentarité avec la ville.

Direction :

Projet pHARe :

Présentation de l'engagement du collège dans le projet pHARe : prévention et lutte contre le harcèlement scolaire par la mise en œuvre de la méthode de préoccupation partagée. Une équipe ressource composée d'enseignants a été nommée et est en cours de formation.

- Salle Samuel PATY

Le proviseur, soumet à l'ensemble des membres, l'idée de nommer la salle dans laquelle se déroule le CA : Samuel PATY. L'idée est de se souvenir de ce collègue régulièrement et non pas seulement une fois l'année. Il faudrait réfléchir à ce qui pourrait être inscrit sur la plaque, sachant que nous sommes dans un collège. Peut-être voir ce thème dans le cadre d'un projet avec quelques élèves ?

- Evaluation du collège de BARR

Le proviseur informe de la suite du travail d'Evaluation des établissements.

Rappel : Depuis la partir de la rentrée 2020, une nouvelle modalité de « management » des établissements scolaires a été mise en place en France. Tous les établissements vont être évalués tous les 5 ans. Cette démarche se fait en deux temps :

1er temps : un moment en interne = **autoévaluation** (la communauté scolaire)

2ème temps : un moment **d'évaluation externe** (auditeurs désignés par le rectorat : un IA-IPR, un IEN, un chef d'établissement).

Le collège de Barr est entré dans la démarche à la rentrée 2020. Nous sommes à mi-parcours, car l'autoévaluation s'est terminée le 8 sujet 2021.

La deuxième étape va débuter en janvier-février. Bien entendu cette fois encore, tous les acteurs de la communauté scolaire seront entendus.

- Info Principal

Pour finir, le chef d'établissement informe les membres du CA qu'il quittera l'Education Nationale en juillet 2022. Il y aura donc un nouveau Chef d'établissement à la rentrée 2022.

Personne ne souhaitant s'exprimer, la séance est close à 20h30